



Commune de Lattes

Centre Communal  
d'Action Sociale

## NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 A L'ATTENTION DES CITOYENS

### Rappel réglementaire.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU CCAS DE LATTES

Le budget primitif 2019 du CCAS de Lattes s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 342 800 €, décomposée comme suit :

<b>Section de fonctionnement :</b>	<b>4 156 000 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	<b>186 800 €</b>

### I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

#### A- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.

- **La poursuite du goûter des aînés**

En 2018, le coût du goûter des aînés s'est établi à 18 904 €, en légère augmentation par rapport à l'année 2017 (16 096 €) du fait du recours à un traiteur pour la mise des tables, le service et la fourniture des mets et boissons.

La formule ayant satisfait l'ensemble des participants, il est envisagé de la reconduire à l'identique cette année.

- **L'ouverture du multi-accueil « Les Libellules »**

L'ouverture du multi-accueil, d'une capacité de 76 places, est prévue pour le dernier semestre 2019. Les dépenses de fonctionnement pour la période allant de l'ouverture de la structure à la fin de l'année sont estimées à environ 489 000 € dont 412 000 € pour les charges de personnel (incluant les frais de structure : médecin, psychologue, etc.).

- **Les activités physiques adaptées**

Depuis septembre 2018, le CCAS prend en charge le groupe des nouveaux pratiquants, permettant ainsi à plus de 20 séniors Lattois de découvrir les activités physiques adaptées. Tout au long de l'année scolaire, ce sont 3 sessions de 12 semaines qui devraient être organisées. Le coût du service est estimé à 3 600 €. Pour réduire le reste à charge du CCAS, des demandes de financement sont en cours, notamment auprès du conseil départemental de l'Hérault.

Les séniors en demande d'activités physiques adaptées régulières sont orientés vers les associations spécialisées intervenant sur la commune.

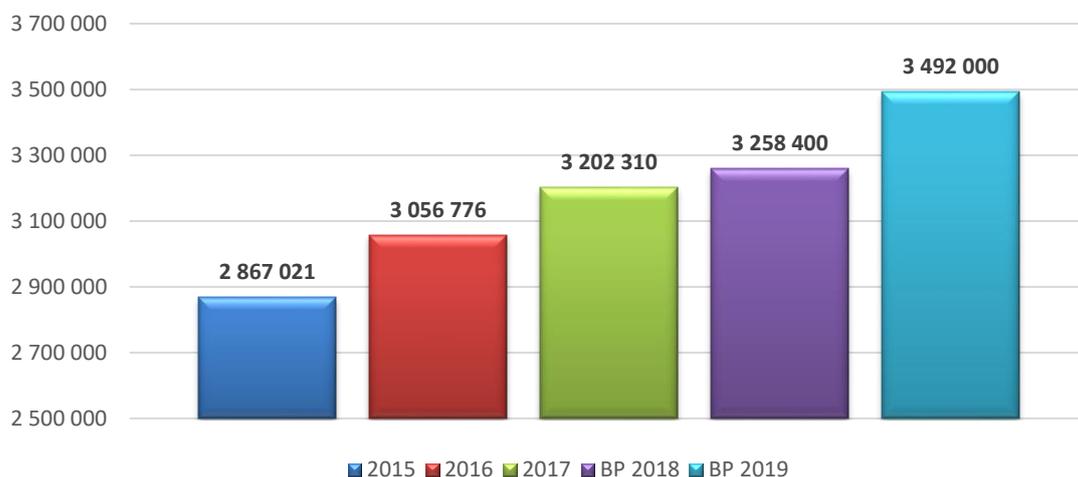
- **Les charges de personnel et frais assimilés**

L'augmentation des charges de personnel et frais assimilés est estimée à 7,2 %. Cette hausse s'explique de plusieurs manières :

- Le glissement vieillesse-technicité (GVT) qui correspond à l'évolution de la masse salariale par les avancements automatiques sur les grilles indiciaires et les changements de grades ou de cadre d'emplois par le biais des concours et des promotions internes,
- La revalorisation du Smic,

- La poursuite de la mise en œuvre de l'accord PPCR dont le coût pour l'année 2019 est estimé à environ 40 000 €, notamment du fait du passage en catégorie A des éducateurs de jeunes enfants (14 agents concernés, 15 à partir de l'ouverture des Libellules),
- La réorganisation du Service Petite Enfance suite à l'ouverture du multi-accueil « Les Libellules » qui nécessitera l'embauche de 15,5 équivalents temps plein (ETP).

### Evolution des charges de personnel 2015 - 2019



### B- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.

- **La subvention municipale, à hauteur de 1 725 000 €**

En 2019, la subvention municipale, stable depuis 2016, devrait augmenter de 175 000 € (+ 11 %) afin de couvrir les charges de fonctionnement liées à l'ouverture du multi-accueil « Les Libellules ».

- **La prestation de service unique (PSU) versée par la caisse d'allocations familiales (CAF)**

Versée notamment par la CAF, la PSU est, avec la subvention municipale, le deuxième poste de recettes du CCAS. En 2019, une hausse de 6,3 % du produit de la PSU est attendue.

### Prestation de service unique 2015 - 2019



- **Le contrat enfance jeunesse (CEJ) signée avec la CAF**

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement entre la commune et la CAF de l'Hérault portant sur une durée de 4 ans. Il finance une partie des actions menées par le CCAS concernant la petite enfance. La somme versée chaque année correspond à l'atteinte des objectifs de l'année passée.

#### Évolution du contrat enfance jeunesse entre 2015 et 2019

	2015	2016	2017	2018	BP 2019
Contrat enfance jeunesse	267 349	290 627	356 461	362 052	367 000
Evolution en %		+ 8,7 %	+ 22,7 %	+ 1,6 %	+ 1,4 %

- **L'ÉTAPE**

Comme chaque année, une subvention de 60 000 € devrait être accordée : 45 000 € par le conseil départemental de l'Hérault et 15 000 € par la maison départementale des personnes handicapées de l'Hérault. Des réunions de travail sont organisées avec le département pour redéfinir la convention et revaloriser la subvention pour tenir compte de l'augmentation des usagers du service.

Les revenus issus de la mise à disposition des salles de formation sont estimés à 20 000 €.

Les interventions réalisées sous forme de conférences, ateliers et actions réalisées dans le cadre de projets portés par des partenaires devraient rapporter, quant à elles, environ 10 000 €.

## II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

### A- LA DETTE.

Au 31/12/2018, l'encours de dette du CCAS s'élèvera à 14 436,76 €. Celui-ci se décompose de la façon suivante :

- 6 230,36 € correspondant à un emprunt à taux fixe de 30 000 € réalisé auprès de la Caisse d'épargne pour la réhabilitation du multi-accueil « Le Nid du Méjean » ;
- 4 654,40 € correspondant à un prêt sans intérêts de 11 636 € accordé par la CAF de l'Hérault pour la réhabilitation du multi-accueil « Le Nid du Méjean » ;
- 3 552 € correspondant à un prêt sans intérêts de 5 920 € accordé par la CAF de l'Hérault pour l'aménagement du jardin d'enfants « Les Flamants ».

L'emprunt à taux fixe de 30 000 € arrive à échéance fin 2019.

Il est prévu de recourir à l'emprunt pour financer l'aménagement des Libellules ainsi que la modernisation des équipements au Nid du Méjean.

### B- LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.

L'aménagement intérieur et extérieur des Libellules ainsi que la modernisation des équipements au Nid du Méjean sont estimés à 100 000 €. Ils consisteront notamment en l'achat de meubles, de tables, de chaises, de fauteuils, de lits, de couchettes, de matelas, de tapis, de miroirs, de modules de psychomotricité et de jeux extérieurs.

Le CCAS ne prévoit pas d'engagements pluriannuels pour 2019.

### **C- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.**

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale, puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Il est versé avec deux années de retard : la TVA portant sur les investissements de l'année 2017 sera récupérée en 2019.

D'un montant de 6 058,36 € en 2018, le FCTVA devrait s'élever à environ 4 800 € en 2019.



Commune de Lattes

Centre Communal  
d'Action Sociale

L'an deux mille dix huit le 26 novembre le conseil d'administration dûment convoqué en date du 16 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire au centre communal d'action sociale de Lattes sous la présidence de Madame Laurence WYSS, vice-présidente du CCAS de Lattes.

**Nombre de membres en exercice : 13**

Présents : 11

Votants : 12

**Membres présents :**

**Mesdames** : GALAINE, JANNUZZI, JIMENEZ, LAMARQUE, PACE, SIMON, WYSS

**Messieurs** : CANTO, GALLETTO, PARGOIRE, PASTOR

**Procurations** : M. MEUNIER à Mme. WYSS

**Excusé** : Mr LACONDE

### **Délibération n° 51**

#### **OBJET : rapport d'orientation budgétaire 2019.**

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République a rendu obligatoire le débat d'orientation budgétaire, première étape dans le cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit avoir lieu dans un délai de 2 mois précédant l'examen et le vote du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel mais doit cependant faire l'objet d'une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 détermine le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

## **I – LE CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

### **A – LE CONTEXTE NATIONAL**

Les chiffres clés du projet de loi de finances pour 2019 sont les suivants :

- 1,7 % de croissance pour 2018 et 2019
- 1,9 % de déficit public, hors effets de la transformation du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en allègements de charges (déficit temporaire de 0,9 point de produit intérieur brut (PIB) en 2019)
- + 1,4 % d'inflation en 2019, y compris tabacs (+1,8 % en 2018)
- + 0,6 % de croissance de la dépense publique en 2019 (0 % en 2018)
- 44,2 % du PIB : taux de prélèvements obligatoires en 2019

Des baisses d'impôt à hauteur de 6 milliards d'euros sont prévues pour les ménages (soit un gain prévu de pouvoir d'achat de plus de 2 % en moyenne), avec notamment :

- La poursuite de la baisse de la taxe d'habitation initiée en 2018 (suppression de la deuxième tranche pour 80 % des contribuables en 2019),
- L'effet en année pleine de l'exonération des cotisations sociales salariales (supprimées en octobre 2018),
- La baisse de la cotisation sociale généralisée (CSG) pour les retraités modestes,
- L'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires.

## B – LE CONTEXTE DES COLLECTIVITES LOCALES

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont en légère hausse pour atteindre 48,2 milliards d'euros (+ 100 millions d'euros par rapport à 2018). La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements devrait être maintenue à hauteur de 26,9 milliards d'euros.

Du fait de la reprise de l'investissement local, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sera en hausse de 37 millions d'euros en 2019.

M. Gérard Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics, a annoncé le **dépôt d'un projet de loi de refonte de la fiscalité locale au cours du premier trimestre 2019**. En parallèle, le Gouvernement travaille, à la demande de Monsieur le Président de la République, sur la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

L'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit une contractualisation pour 322 collectivités (régions, départements, communes et établissements publics de coopération intercommunale dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros). Cette contractualisation s'accompagne d'un objectif contraignant : le **respect d'une évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par an**. Il est important de rappeler que ce taux, défini dans la loi de finances 2018, concerne les réalisations et non les prévisions. L'année de référence est 2017. Ainsi, il conviendra de vérifier que l'évolution des dépenses réalisées en 2018 ne dépasse pas les réalisations de 2017 de plus de 1,2%. Quant aux prévisions budgétaires des budgets primitifs, les collectivités sont souveraines en la matière. Les prévisions des dépenses et des recettes de chaque section sont estimées en fonction des obligations et contraintes nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.

La dernière note de conjoncture de la Banque Postale prévoit pour les collectivités locales :

- 0,9 % d'augmentation des charges de fonctionnement des collectivités en 2018 (+ 1,6 % en 2017),
- 1,3 % de progression des recettes de fonctionnement,
- 2,8 % d'augmentation de l'épargne brute (42,8 milliards d'euros),
- 16,4 milliards d'euros d'épargne nette soit près de la moitié des investissements,
- 7 % de hausse de l'investissement local en 2018 (+ 6,8 % en 2017),
- 0,5 % d'encours de dette supplémentaire soit 7,8 % du PIB (niveau le plus bas depuis 2012).

La baisse des contrats aidés se poursuit : 130 000 contrats sont budgétés pour 2019, contre 200 000 en 2018 et 320 000 en 2017.

Les mesures du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) prévues pour le 1<sup>er</sup> février 2018 ont été reportées au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : revalorisations indiciaires, seconde partie du transfert « primes/points » pour la catégorie A, passage en catégorie A des éducateurs de jeunes enfants.

## II – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES DU CCAS POUR L'ANNÉE 2018

En fonctionnement, le projet de budget primitif 2019 devrait présenter une augmentation de ses crédits de 9,6 % par rapport au budget primitif 2018 (4 156 000 € en 2019 contre 3 790 600 € en 2018).

### A – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **La poursuite du goûter des aînés**

En 2018, le coût du goûter des aînés s'est établi à 18 904 €, en légère augmentation par rapport à l'année 2017 (16 096 €) du fait du recours à un traiteur pour la mise des tables, le service et la fourniture des mets et boissons.

La formule ayant satisfait l'ensemble des participants, il est envisagé de la reconduire à l'identique cette année.

- **L'ouverture du multi-accueil « Les Libellules »**

L'ouverture du multi-accueil, d'une capacité de 76 places, est prévue pour le dernier semestre 2019.

Les dépenses de fonctionnement pour la période allant de l'ouverture de la structure à la fin de l'année sont estimées à environ 489 000 € dont 412 000 € pour les charges de personnel (incluant les frais de structure : médecin, psychologue, etc.).

- **Les activités physiques adaptées**

Depuis septembre 2018, le CCAS prend en charge le groupe des nouveaux pratiquants, permettant ainsi à plus de 20 séniors Lattois de découvrir les activités physiques adaptées. Tout au long de l'année scolaire, ce sont 3 sessions de 12 semaines qui devraient être organisées. Le coût du service est estimé à 3 600 €. Pour réduire le reste à charge du CCAS, des demandes de financement sont en cours, notamment auprès du conseil départemental de l'Hérault.

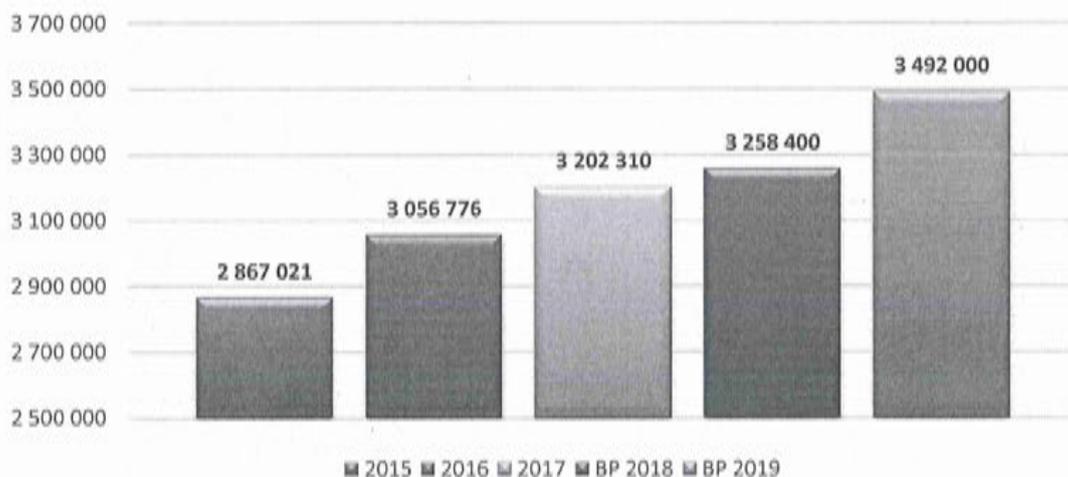
Les séniors en demande d'activités physiques adaptées régulières sont orientés vers les associations spécialisées intervenant sur la commune.

- **Les charges de personnel et frais assimilés**

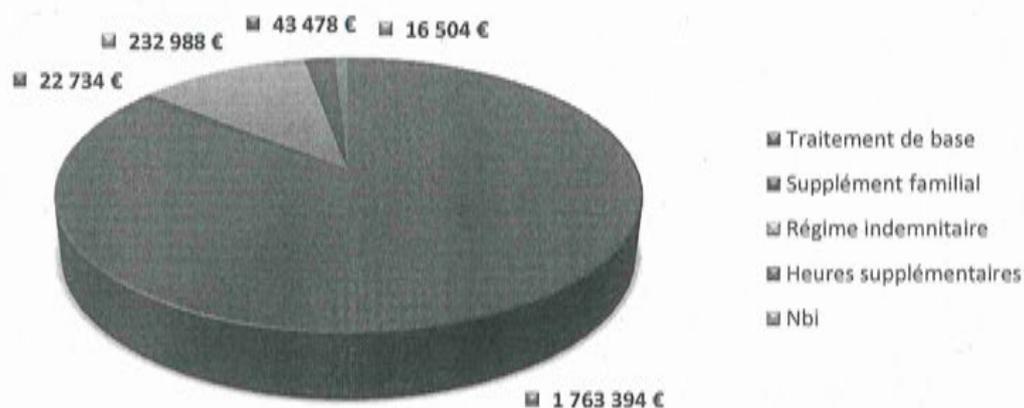
L'augmentation des charges de personnel et frais assimilés est estimée à 7,2 %. Cette hausse s'explique de plusieurs manières :

- Le glissement vieillesse-technicité (GVT) qui correspond à l'évolution de la masse salariale par les avancements automatiques sur les grilles indiciaires et les changements de grades ou de cadre d'emplois par le biais des concours et des promotions internes,
- La revalorisation du Smic,
- La poursuite de la mise en œuvre de l'accord PPCR dont le coût pour l'année 2019 est estimé à environ 40 000 €, notamment du fait du passage en catégorie A des éducateurs de jeunes enfants (14 agents concernés, 15 à partir de l'ouverture des Libellules),
- La réorganisation du Service Petite Enfance suite à l'ouverture du multi-accueil « Les Libellules » qui nécessitera l'embauche de 15,5 équivalents temps plein (ETP).

**Graphique 1 - Evolution des charges de personnel 2015 - 2019**



Graphique 2 - Éléments de rémunération pour l'année 2017



Le montant significatif des heures supplémentaires résulte du fait qu'il englobe les heures supplémentaires contractualisées et réalisées par les assistantes maternelles.

Tableau 1 – Avantages sociaux 2017

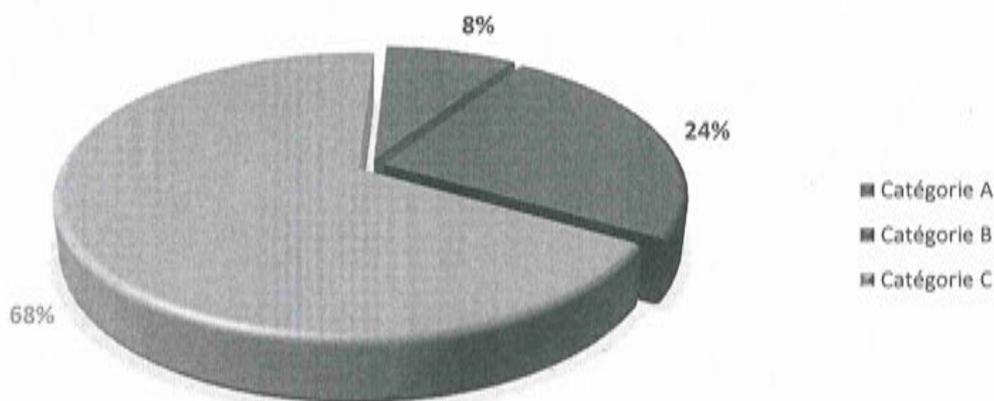
	Chèques Déjeuner (part patronale)	Participation mutuelle Santé	Participation mutuelle prévoyance
Agents concernés	69	37	32
Montants 2017	35 851	8 070	1 110

Les agents du CCAS de Lattes ne bénéficient pas d'avantages en nature.

Tableau 2 – Emplois pourvus en ETP (compte administratif 2017)

Filière	A	B	C	Total
Administrative	3	2,4	4,5	9,9
Technique			26,30	26,30
Médico-sociale	3,28	16	6	25,28
Animation			1	1
Emplois non cités (assistants maternels)			13,20	13,20
<b>Total</b>	<b>6,28</b>	<b>18,4</b>	<b>51</b>	<b>75,68</b>

**Graphique 3 - Répartition des emplois pourvus par catégorie**



La durée annuelle de travail est de 1 596 heures pour 2018 et sera de 1 589 heures en 2019.

Comme en 2018, il est prévu d'avoir un recours limité aux remplacements des arrêts maladie.

#### **B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.**

- **La subvention municipale, à hauteur de 1 725 000 €**

En 2019, la subvention municipale, stable depuis 2016, devrait augmenter de 175 000 € (+ 11 %) afin de couvrir les charges de fonctionnement liées à l'ouverture du multi-accueil « Les Libellules ».

**Tableau 3 – Évolution de la subvention municipale entre 2015 et 2019**

	2015	2016	2017	2018	BP 2019
Subvention municipale	1 505 000	1 550 000	1 550 000	1 550 000	1 725 000
Evolution en %		+ 3 %	-	-	+ 11,3 %

- **La prestation de service unique (PSU) versée par la caisse d'allocations familiales (CAF)**

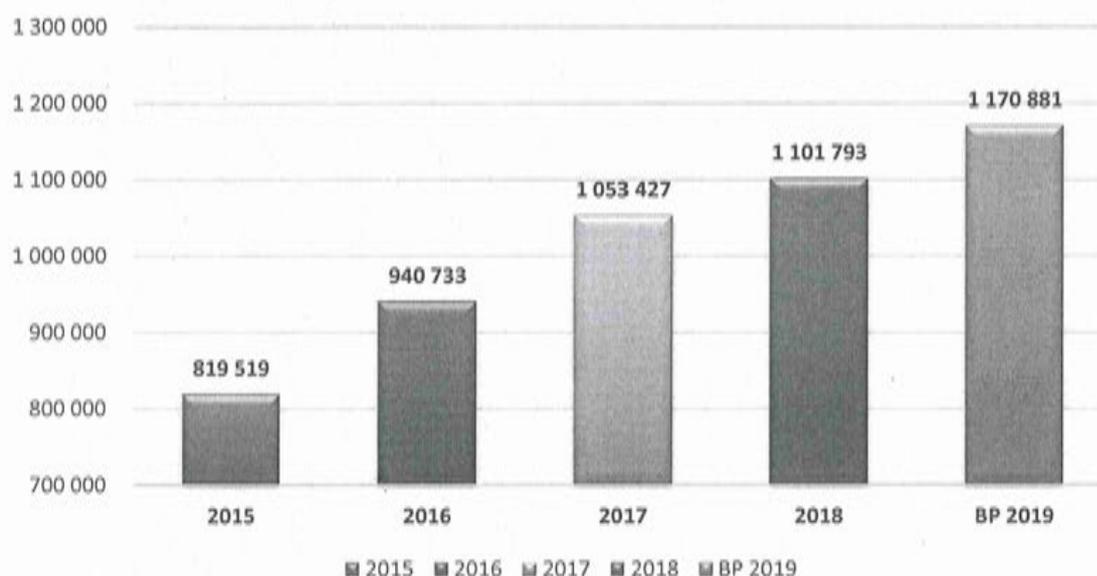
Versée notamment par la CAF, la PSU est, avec la subvention municipale, le deuxième poste de recettes du CCAS. En 2019, une hausse de 6,3 % du produit de la PSU est attendue.

La nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion prévoit une augmentation du taux horaire de la PSU de 0,9 % par an en moyenne sur la période 2018 – 2022 (1,5 % en 2018, 0 % en 2019 et 1 % les années suivantes). Sur la période précédente (2013 – 2017), l'augmentation moyenne annuelle était de 3 %.

Malgré l'ouverture des Libellules, l'augmentation de la PSU restera modérée (+ 6,3 % en 2019 contre 4,6 % en 2018). En effet, comme la structure ouvrira ses portes au dernier semestre, elle ne bénéficiera de la PSU qu'à hauteur de 70 % (montant de l'acompte) sur la durée d'ouverture.

Pour rappel, la PSU annuelle est versée en deux temps : 70% d'acompte en année N et 30% correspondant au solde en année N+1.

**Graphique 4 - Prestation de service unique 2015 - 2019**



• **Le contrat enfance jeunesse (CEJ) signée avec la CAF**

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement entre la commune et la CAF de l'Hérault portant sur une durée de 4 ans. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Il remplit deux objectifs principaux :

1. Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil pour les moins de 18 ans ;
2. Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

À ce titre, il finance une partie des actions menées par le CCAS concernant la petite enfance. La somme versée chaque année correspond à l'atteinte des objectifs de l'année passée.

**Tableau 4 – Évolution du contrat enfance jeunesse entre 2015 et 2019**

	2015	2016	2017	2018	BP 2019
Contrat enfance jeunesse	267 349	290 627	356 461	362 052	367 000
Evolution en %		+ 8,7 %	+ 22,7 %	+ 1,6 %	+ 1,4 %

Les recettes liées au CEJ augmenteront peu en 2019 malgré l'ouverture des Libellules. En effet, le CEJ est versé en année N par rapport aux réalisations de l'année N-1. Ainsi, la somme octroyée en 2019 (N) au CCAS correspond aux réalisations de 2018 (N-1). La structure n'étant pas en activité en 2018, le CEJ ne participera pas à ses charges de fonctionnement en 2019. En 2020, la somme allouée correspondra uniquement à la période d'ouverture des Libellules en 2019.

L'étude des recettes en provenance de la PSU et du CEJ permet d'expliquer la hausse de la subvention municipale. Le CCAS doit assumer l'ouverture des Libellules en 2019 et n'aura pour recettes, outre la participation des familles, que 70% de PSU sur la durée d'ouverture.

En 2020, la problématique sera identique. Le CCAS prendra en charge le fonctionnement de la structure sur l'année pleine alors qu'une partie des recettes ne correspondra qu'à la période d'ouverture de l'année précédente : le solde de PSU (30%) et le CEJ seront calculés sur l'activité réalisée en 2019.

#### • L'ÉTAPE

Comme chaque année, une subvention de 60 000 € devrait être accordée : 45 000 € par le conseil départemental de l'Hérault et 15 000 € par la maison départementale des personnes handicapées de l'Hérault. Des réunions de travail sont organisées avec le département pour redéfinir la convention et revaloriser la subvention pour tenir compte de l'augmentation des usagers du service.

Les revenus issus de la mise à disposition des salles de formation sont estimés à 20 000 €.

Les interventions réalisées sous forme de conférences, ateliers et actions réalisées dans le cadre de projets portés par des partenaires devraient rapporter, quant à elles, environ 10 000 €.

### C – LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

En investissement, le projet de budget primitif 2019 devrait s'élever à 186 800 €.

#### 1) LA DETTE

Au 31/12/2018, l'encours de dette du CCAS s'élèvera à 14 436,76 €. Celui-ci se décompose de la façon suivante :

- 6 230,36 € correspondant à un emprunt à taux fixe de 30 000 € réalisé auprès de la Caisse d'épargne pour la réhabilitation du multi-accueil « Le Nid du Méjean » ;
- 4 654,40 € correspondant à un prêt sans intérêts de 11 636 € accordé par la CAF de l'Hérault pour la réhabilitation du multi-accueil « Le Nid du Méjean » ;
- 3 552 € correspondant à un prêt sans intérêts de 5 920 € accordé par la CAF de l'Hérault pour l'aménagement du jardin d'enfants « Les Flamants ».

L'emprunt à taux fixe de 30 000 € arrive à échéance fin 2019.

Il est prévu de recourir à l'emprunt pour financer l'aménagement des Libellules ainsi que la modernisation des équipements au Nid du Méjean.

#### 2) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

L'aménagement intérieur et extérieur des Libellules ainsi que la modernisation des équipements au Nid du Méjean sont estimés à 100 000 €. Ils consisteront notamment en l'achat de meubles, de tables, de chaises, de fauteuils, de lits, de couchettes, de matelas, de tapis, de miroirs, de modules de psychomotricité et de jeux extérieurs.

Le CCAS ne prévoit pas d'engagements pluriannuels pour 2019.

#### 3) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale, puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Il est versé avec deux années de retard : la TVA portant sur les investissements de l'année 2017 sera récupérée en 2019.

D'un montant de 6 058,36 € en 2018, le FCTVA devrait s'élever à environ 4 800 € en 2019.

## **D – LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES DU CCAS.**

Le budget primitif 2018 présentait une épargne brute qui s'élevait à 1,27 % des recettes réelles de fonctionnement et une épargne nette qui s'élevait à 1,01 % des recettes réelles de fonctionnement. Le projet de budget primitif 2019 prévoit une épargne brute et une épargne nette représentant respectivement 1,26 % et 1,02 % des recettes réelles de fonctionnement.

## **E – PROJETS RÉALISÉS EN 2018.**

- **Le déploiement de l'Unité Mobile d'Animation de l'ÉTAPE sur le bassin gérontologique d'Agde et la Communauté de Communes de La Domitienne**

En 2018, le CCAS a obtenu des fonds en provenance de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) de l'Hérault, afin de poursuivre et développer les actions de l'Unité Mobile d'Animation de l'ÉTAPE sur le bassin gérontologique d'Agde et la Communauté de Communes de La Domitienne. Les sommes attribuées, à hauteur de 39 272 €, ont permis de couvrir l'ensemble des frais.

- **La participation aux Concours Lépine International et Méditerranéen**

L'ÉTAPE, première entité du futur Pôle Autonomie Santé, a été invité d'honneur du Concours Lépine International de Paris. Dans ce cadre, le service a bénéficié de la mise à disposition gratuite d'un stand pendant toute la durée de la foire. Ce fut l'occasion de repérer les inventeurs qui innovent dans le domaine de l'autonomie et de poursuivre les discussions autour de l'organisation du 1<sup>er</sup> Concours Lépine Méditerranéen qui s'est tenu à la foire de Montpellier du 5 au 15 octobre 2018.

La Ville de Lattes a remis un trophée portant la mention « prix de l'autonomie en santé » à une start-up régionale ayant présenté une solution de domotique. La médaille d'honneur de la ville a été remise à des collégiens ayant inventé une solution permettant de lire les SMS en braille. La présence de l'ÉTAPE a permis de nouer des partenariats d'ampleur nationale pour enrichir les équipements et les partenariats actuels dans la perspective de la création du futur Pôle Autonomie Santé.

- **Le réaménagement de 3 unités du multi-accueil « Le Nid du Méjean »**

Un réaménagement de 3 unités du Nid du Méjean a été réalisé pour améliorer la qualité d'accueil des enfants, améliorer le bien-être au travail des agents et optimiser la place disponible et donc, les recettes.

Le dortoir de l'unité des moyens a été réhabilité (suppression d'une cloison, reprise de l'électricité et de la plomberie, réfection du sol et des plafonds). Plusieurs lits simples ont été supprimés dans les unités de bébés pour être remplacés par des lits doubles permettant un gain de place et améliorant la circulation et l'ergonomie. Les lits simples retirés des dortoirs ont été conservés pour Les Libellules.

Il n'a pas été nécessaire d'augmenter le nombre de personnel pour l'encadrement des enfants.

## **F – PROJETS POUR L'ANNÉE 2019.**

- **La livraison du multi-accueil « Les Libellules »**

Les travaux actuellement en cours devraient être terminés au plus tard au dernier semestre 2019. Par conséquent, le multi-accueil « Les Colibris » et le jardin d'enfants « Les Flamants » resteront ouverts jusqu'à l'ouverture des Libellules.

- **La construction d'une laverie et d'une cuisine centrales au Nid du Méjean**

Les travaux, réalisés en site occupé, devraient débuter en janvier 2019 et se terminer au dernier semestre 2019 pour que la laverie et la cuisine centrales soient opérationnelles lors de l'ouverture au public des Libellules.

- **La rénovation de l'ancienne laverie du multi-accueil « Le Nid du Méjean »**

Une fois la construction de la laverie centrale terminée, les agents techniques du CCAS pourront s'atteler à la rénovation de l'ancienne laverie du Nid du Méjean. L'objectif est de profiter de l'espace pour créer des vestiaires conformes aux normes d'accessibilité ainsi que des zones de stockage pour désencombrer certains espaces de la structure. Une sortie de secours supplémentaire sera créée à cette occasion.

Un dossier de financement a été déposé auprès de la CAF de l'Hérault à cet effet.

- **Le développement de l'action de l'ÉTAPE par la diversification de ses financements**

L'année 2019 sera une année charnière pour l'ÉTAPE. Un travail de redéfinition et de revalorisation de la convention de partenariat qui lie le CCAS et le conseil départemental de l'Hérault est en cours. L'objectif est de pérenniser les activités actuelles du service en lui donnant les moyens de répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses.

Plusieurs dossiers de candidature ont été déposés à la rentrée 2018 dans le cadre d'un appel à projets lancé par la CFPPA de l'Hérault. Les actions proposées par l'ÉTAPE sont les suivantes :

- Le déploiement de l'Unité Mobile sur les secteurs de Gignac, du Bassin de Thau et sur la commune de Castelnau-le-Lez (un dossier pour chaque secteur). Les actions seraient réalisées durant l'année 2019,
- La conception de packs innovants pour l'autonomie à domicile : aides techniques, numériques et domotiques. Ce projet vise à intégrer des seniors volontaires dans des groupes de travail pour identifier leurs besoins en solutions numériques, co-construire des packs intégrant différentes solutions numériques disponibles sur le marché et enfin organiser des expérimentations pour tester ces solutions à leur domicile. Ce projet se réaliserait sur 2 ans, de janvier 2019 à décembre 2020, en partenariat avec la fondation I2ml.

L'annonce des dossiers de candidature sélectionnés par la CFPPA devrait intervenir avant la fin de l'année.

Après avoir délibéré et débattu sur cette affaire, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, votent les orientations budgétaires de l'exercice 2019 du CCAS de Lattes.

Fait et délibéré à Lattes, le 27 novembre 2018.

P/ Le président du CCAS  
La vice-présidente  
L.WYSS





Commune de Lattes

Centre Communal  
d'Action Sociale

L'an deux mille dix huit le 17 décembre le conseil d'administration dûment convoqué en date du 10 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire au centre communal d'action sociale de Lattes sous la présidence de Madame Laurence WYSS, vice-présidente du CCAS de Lattes.

**Nombre de membres en exercice : 13**

Présents : 09

Votants : 10

**Membres présents :**

**Mesdames :** JANNUZZI. JIMENEZ. PACE. SIMON. WYSS

**Messieurs :** GALLETTO.LACONDE. PARGOIRE. PASTOR

**Procuration :** M. MEUNIER à Mme.WYSS

**Excusées :** Mesdames LAMARQUE. GALAINE

**Absent :** Mr CANTO

**Délibération n° 59**

**OBJET : Budget primitif 2019.**

Le budget primitif 2019, qui est soumis au vote du conseil d'administration du CCAS de Lattes, s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **4 342 800 €**, décomposée comme suit :

**DEPENSES :**

Dépenses d'investissement : **186 800 €**  
Dépenses de fonctionnement : **4 156 000 €**

**RECETTES :**

Recettes d'investissement : **186 800 €**  
Recettes de fonctionnement : **4 156 000 €**

Après avoir délibéré sur cette affaire, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le budget primitif 2019 du CCAS de LATTES ;
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Lattes, le 17 décembre 2018.

P/ Le président du CCAS  
La vice-présidente  
L.WYSS

Page 75

